



INAMI-RIZIV

**INAMI**

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## SERVICE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MÉDICAUX

Contact :

Tel. 02/739.75.50

Email : [secr.dgec.secm@riziv-inami.fgov.be](mailto:secr.dgec.secm@riziv-inami.fgov.be)

Bruxelles, 26 avril 2023

### **Concerne : indicateur de déviation manifeste de la bonne pratique médicale – ménissectomie arthroscopique chez des patients âgés de plus de 50 ans**

Cher collègue,

En tant que Service d'évaluation et de contrôle médicaux de l'INAMI, nous avons pour mission de veiller à ce que le budget de l'assurance soins de santé soit utilisé de manière optimale<sup>1</sup>. Nous nous efforçons de faire en sorte que l'assurance soins de santé ne finance que les soins efficaces et scientifiquement fondés.

C'est pourquoi nous informons tous les médecins généralistes et les chirurgiens orthopédistes que le Conseil national pour la promotion de la qualité (CNPQ) a approuvé un indicateur de déviation manifeste de la bonne pratique médicale pour la **ménissectomie** arthroscopique en cas de lésions dégénératives du genou :

- ★ « La prestation avec le code de nomenclature 276636-276640, reprise à l'article 14k de l'annexe à l'Arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, ne peut être attestée, chez les patients de plus de 50 ans, par année civile et par dispensateur de soins, que pour 45 % du nombre total de ces prestations. »

Le but de cet indicateur est de diminuer l'utilisation inefficace d'une ménissectomie chez des patients avec des lésions dégénératives du genou. Pour ce groupe de patients, nous vous demandons, en tant que médecin référent, de tenir compte de l'indicateur susmentionné et plus concrètement des points suivants.

---

<sup>1</sup> Art. 139 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

- ✦ Des lésions du genou chez des patients de plus de 50 ans sont souvent des lésions dégénératives.
- ✦ En cas de lésions dégénératives du genou, un traitement conservateur est plus indiqué qu'une arthroscopie.
- ✦ En cas de lésions dégénératives du genou, une arthroscopie n'offre pas de bénéfice direct, mais augmente le risque d'effets secondaires à court et à long terme.

Le CNPQ a approuvé cet indicateur le 6 décembre 2022. Il a été publié au Moniteur belge le 17 avril 2023 et est entré en vigueur à cette date. Vous trouverez des informations complémentaires sur le [site web de l'INAMI](#).

Ensemble, nous pouvons garantir des soins efficaces. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



**Dr Philip Tavernier**  
Médecin-directeur général du SECM